



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION **MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

Assemblée publique de consultation tenue au Centre Paulinoix le vingt-deuxième jour du mois de septembre 2020 à 19 h, dûment convoquée par publication dans le journal et affichage aux deux endroits requis, le tout selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que celles du Code municipal, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux et Léo Quenneville.

Absences motivées : Mesdames les conseillères France Desroches et Carol Rivard et monsieur le conseiller Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle étaient présents.

Résolution # 2020-09-205 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de l'assemblée publique de consultation du 22 septembre 2020 à 19 h.

Le maire, la directrice générale et l'inspecteur municipal expliquent les détails du règlement :

390-2020 visant à modifier le plan d'urbanisme # 230-2006 de façon à y intégrer les dispositions relatives aux zones de consolidation résidentielle non adjacentes au périmètre d'urbanisation et celles relatives aux zones de consolidation à un usage mixte adjacentes au périmètre d'urbanisation.



No de résolution
ou annotation

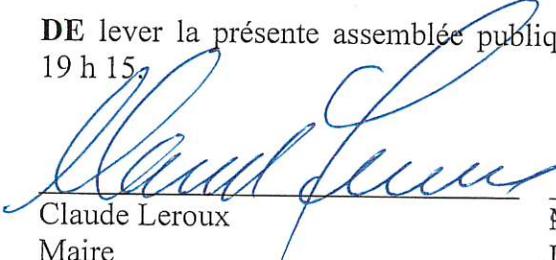
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

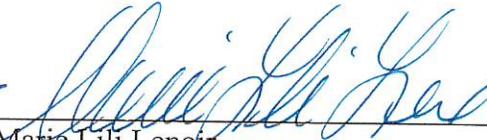
Résolution # 2020-09-206 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente assemblée publique de consultation du 22 septembre 2020 à 19 h 15.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-deuxième jour du mois de septembre 2020 à 19 h 30 au Centre Paulinoix, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard et messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Résolution # 2020-09-207 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 22 septembre 2020 à 19 h 30. Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

Ordre du jour

- . Résolution embauchant monsieur Eric De Grand Maison à titre d'inspecteur municipal / officier désigné.
- . Résolution embauchant monsieur Francis Pineault à titre de manœuvre aux travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-09-208

EMBAUCHE DE MONSIEUR ERIC DE GRAND MAISON À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL / OFFICIER DÉSIGNÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques-M. Daigle quittera son poste d'inspecteur municipal / officier désigné à la fin de l'année 2020;

CONSIDÉRANT l'article 119, paragraphe 7, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant à une municipalité de nommer un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* requérant des municipalités qu'elles désignent une personne pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 de la même loi;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité d'éviter toute vacance au poste d'inspecteur municipal / officier désigné en vertu des lois susmentionnées;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée par la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix procède à l'embauche de monsieur Eric De Grand Maison à titre d'inspecteur municipal / officier désigné au sens de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, aux conditions prévues au contrat intervenu entre ce dernier et la municipalité.

QUE monsieur Eric De Grand Maison soit soumis à une période de probation de six (6) mois débutant le 8 septembre 2020.

QUE messieurs De Grand Maison et Daigle exercent la tâche et prérogative de manière concurrente jusqu'au départ effectif de monsieur Daigle.

Résolution # 2020-09-209

EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS PINEAULT À TITRE DE MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse faite par la municipalité de ses besoins opérationnels et la nécessité pour celle-ci de procéder à l'embauche d'un employé additionnel aux travaux publics;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Francis Pineault à titre de manœuvre aux travaux publics.

QUE la rémunération soit de 20 \$ l'heure.

QU'une période de probation de six (6) mois débute le 28 septembre 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-09-210
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 21 h.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière